



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-51

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-51

Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2026 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a fait de l'économie de proximité un pilier de sa politique de développement économique, conformément au Schéma de Développement Économique Métropolitain adopté en 2021. Cette priorité se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à soutenir le tissu commercial local et à accompagner son évolution.

Dans la continuité des actions d'accompagnement des entreprises de proximité et d'animation de l'écosystème, et conformément à la fiche n°11 du SDEM, la Métropole souhaite renouveler cette année encore son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG). Cette collaboration, formalisée par une convention, vise à poursuivre les actions de fond récurrentes tout en intégrant de nouvelles initiatives répondant aux enjeux actuels du commerce de proximité.

Un programme d'actions 2026 recentré et consolidé

Le programme 2026 de la CCIBG présenté, vise à poursuivre les actions structurantes engagées autour de plusieurs axes :

- actualiser et élargir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole,
- poursuivre l'analyse des flux piétons de plusieurs centres-villes et de trois zones commerciales de la Métropole,
- renouveler l'organisation d'événements de marketing territorial pour soutenir le développement commercial du territoire (participation au salon professionnel SIEC et à la journée VisioCommerce),
- pérenniser l'animation du réseau Manacom créé et animé par la CCIBG,
- encourager l'innovation et accompagner les commerçants dans leurs transitions. Deux rendez-vous majeurs organisés par la CCIBG seront renouvelés : le salon Commerce Innov' destiné à stimuler l'innovation, valoriser les initiatives locales et favoriser la montée en compétences des acteurs économiques, et Talents des Territoires (appel à projet des associations de commerçants et artisans du département),
- accompagner la transmission/reprise de commerces pour préserver l'offre de proximité : accompagnement de 10 transmissions et organisation d'un évènement de mise en relation entre cédants et repreneurs lors du Salon des Entrepreneurs organisé par la CCIBG en septembre 2026,
- poursuivre la valorisation et la mise en visibilité du commerce indépendant sur les supports numériques grâce au compte social média "Cœur d'Échoppes",
- réaliser une étude flash à la demande d'une commune pour accompagner un projet de redynamisation commerciale de proximité.

Compte tenu de l'intérêt de ce programme d'action au regard de ses propres objectifs, Bordeaux Métropole réaffirme son engagement en faveur d'une économie de proximité dynamique et résiliente, et souhaite reconduire son soutien aux actions portées par la CCIBG. Ce partenariat 2026 contribuera à renforcer l'attractivité commerciale du territoire et à accompagner la transformation du commerce local face aux évolutions économiques et numériques et aux changements des modes de consommation.

Budget prévisionnel

En juillet 2025, la CCIBG a présenté un programme élargi d'un montant de 626 105 € et sollicité l'aide de la Métropole pour un montant de 129 850 €. Après plusieurs échanges constructifs, le partenariat 2026 avec la CCIBG a été recentré sur les actions les plus impactantes et essentielles. Cela étant, la subvention 2026 accordée par Bordeaux Métropole à la Chambre pour la mise en œuvre de son programme s'élève à 65 000 € (comme en 2025 et 2024), pour un montant de dépenses prévisionnelles de 510 696 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde en juillet 2025 numéro 2026-00278,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre des actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la CCIBG une subvention de 65 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 d'un montant total de dépenses prévisionnelles de 510 696€ TTC.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attenante.

Article 3 : d'imputer la dépense au budget principal 2026, chapitre 65, article 657381 fonction 61.

Article 4 : d'autoriser la prise en charge des frais réels pour les membres de la délégation au SIEC, par dérogation à la délibération n° 2018-61.

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,